L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT, DU CONSEIL-GENERAL ET DE LA TROISIEME MUNICIPALITE. — NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 16 JUIN 1843.

PAR BULLITT, MAGNE & Co.
No. 81, Rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

ABONNEMENT:

Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, 10

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal seulement, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, $60. les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $60; les agens pour navires, bateaux et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $40. Ces abonnemens se paient à l'année et d'avance.

Le privilége des souscripteurs aux avis est limité à un carré chaque fois, et trois fois par semaine.

LES ANNONCES de mariages, et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens-meubles, les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfices &c. &c. devront payer au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations; maisons ou terrains à vendre, à louer ou à affermer, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés &c., etc. seront portées en compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite ne sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

LES THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs paieront $150.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, paieront double du prix ordinaire.

STEAMER ENTRE NEW-YORK ET LIVERPOOL.

LE STEAMSHIP GREAT-WESTERN.
Commandant James Hosken, Lieut. M. R.
Partira en 1843 comme suit:

De N. York pour Liverpool. — De Liverpool pour N. York
Jeudi, 15 juillet. — Samedi, 17 juin.
Jeudi, 3 août. — Samedi, 5 août.
Jeudi, 12 octobre. — Samedi, 23 septembre.

Passage de New-York à Liverpool, cent piastres et y compris les [illegible] pour le maître d'hôtel.

Passage de Liverpool à New-York, trente guinées et une guinée pour le maître d'hôtel.

Les personnes demeurant à une distance, pourront en écrivant et en faisant parvenir d'avance le prix du passage s'assurer les meilleures cabines non encore arrêtées. Pour fret ou passage, s'adresser à
RICHARD IRWIN,
8 juin 98, Front street, New-York.

CABOTAGE.

POUR LOUISVILLE et tous les ports intermédiaires—Le steamer BELLE OF ARKANSAS, [illegible], capt. [illegible] Mason, partira mardi, 20 du courant, à 10 heures [illegible]. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à
WALTON & COCKAYNE,
No. 20 Nouvelle Levée.
FOSDICK & BROTHER,
66, Camp.

POUR ST. MARTINVILLE (Attakapas) [illegible] WAVERLY, capt. S. Dorsey [illegible]. [illegible]
J. TAVY & Co.
13, Conti.

POUR ST. LOUIS—Le bateau à paquet régulier de St. Louis et de la Nouvelle-Orléans, ECLIPSE, capt. Gorley, partira à son prochain voyage [illegible]. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à
JOHN R. SHAW & Co. Agents,
24, [illegible]

PAQUEBOT REGULIER [illegible]—pour la baie St. Louis, Pass Christian, Mississippi City, et Biloxi. Le steamer [illegible] ELIZABETH, capt. Jos. Swift, partira [illegible] Pontchartrain [illegible]
N. B. On reçoit des sacs aux lettres, aux bains S. Louis, St. Charles, à l'Arcade, et aux magasins de marbre de J. Stroud & co. Exchange place.
Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
DAVIES & GAINES,
35, rue du Camp.

ARRANGEMENS POUR L'ETE.

Paquebot semi-hebdomadaire—Pour la côte, Donaldsonville, Plaquemines, Baton Rouge, Port Hudson, Waterloo, Bayou Sara et [illegible]—Le steamer bien connu BRILLIANT capt. Hart, partira de la Nouvelle-Orléans tous les mercredis et samedis à 10 heures A. M. et du Bayou Sara tous les lundis et jeudis à 10 heures A. M. et arrivera à la Nouvelle-Orléans de bonne heure le lendemain.
Les voyages de samedi auront lieu pour la Pointe Coupée et Tunica comme de coutume.
Les voyages de samedi auront lieu pour la Pointe Coupée et Tunica comme de coutume.
Le prix des passages est réduit et est le même que ceux de tous les bateaux de la côte.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
W. H. AVERY,
1 avril 86 Gravier.

POUR LA MOBILE—Paquebot régulier deux fois la semaine—Tous les mardis et vendredis—Le paquebot à basse pression CREOLE, capitaine James L. Day, ayant été construit expressément pour les voyages de lac et possédant de beaux aménagemens, partira du [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à
J. & R. GOODS agents,
51, rue Commerce.

POUR LA PAROISSE PLAQUEMINES ET LA BALIZE.
Le GOVERNOR YELL, capitaine Marin, tous les jours partira pour les ports ci-dessus tous les samedis à 10 heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JACQUES LAROSE,
71 Vieille Levée.

POUR NEW-YORK—Le navire paquebot MEMPHIS, capt. Allen, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la [illegible] ou à
HULLIN & WOODRUFF,
60 Camp.

POUR NEW-YORK—Le navire CHARLES, capitaine Herr, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp.

POUR NEW-YORK—Le navire ST CLOUD, capitaine Patterson, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis l'Hotel de la Monnaie ou à
S. & J. P. WHITNEY & co.

POUR NEW-YORK—Ligne d'Union—Le navire paquebot, AUBURN, capt. Dorley, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à bord en face du marché aux légumes ou à
J. W. STANTON & Co.
Encoignure Magasins et Lafayette.

POUR NEW-YORK—Le brick SARATOGA, capitaine J. B. Bedell, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord entre les deux marchés ou à
J. W. STANTON & Co.
13 juin Encoignure Magasins et Lafayette.

POUR NEW YORK—Le navire ALKMAN, capitaine Evans, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
13 juin S. & J. P. WHITNEY & co.

POUR NEW-YORK—Le navire SEA LION, capt. D. Howe, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
9 juin S. & J. P. WHITNEY & Co.

POUR NEW YORK—Le navire ARABELLA, capitaine Rice, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
L. H. GALE,
6 juin 93, Commune.

POUR NEW-YORK—Le navire MELTON, capitaine Dickson, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
S. & J. P. WHITNEY & Co.

POUR NEW YORK—Le navire LIVERPOOL, capitaine Agry, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord ou à
S. & J. P. WHITNEY & co.
30 mai 73 Camp.

POUR BOSTON—Le navire ASTRACAN, capt Webster, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage s'adresser à
HARROD, DARLING & Co.

POUR BOSTON—Le navire DROMO, capitaine Deveraux, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
S. & J. P. WHITNEY & Co.

POUR BOSTON—Le navire HINDOO, capitaine Peters, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord ou à
NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier.

POUR BOSTON—Le navire ADAMS, capitaine Gray, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
S. & J. P. WHITNEY & co.

POUR BOSTON—Le navire ASTRACAN, capt. W. Sales, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
HARROD, DARLING & Co. 49, Commune.

POUR BOSTON, passage seulement—Le brick TIMOTHY PICKERING, capt. Pilsen, a toute sa cargaison engagée. Pour passage, s'adresser à
HARROD & DARLING, 49, Commune.

POUR PHILADELPHIE—Le navire GLOBE, capitaine Lowrey, partira sous peu. Pour fret de 300 balles ou passage, s'adresser à
S. & J. P. WHITNEY & co.

POUR PHILADELPHIE—Le navire CALEDONIA BRANDER, capitaine James Maloney, ayant été retardé par le mauvais temps, partira cette semaine. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp.

POUR BALTIMORE—Le navire TIPPECANOE, capitaine Gray, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis l'Hôtel de la Monnaie ou à
13 juin S. & J. P. WHITNEY & co.
Des avances libérales comptant seront faites sur les consignations adressées par ce navire à MM. Clark & Kellogg, à Baltimore.

POUR BALTIMORE—La barque SALOMON SALTUS, capt. Gray, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
S. & J. P. WHITNEY & Co.

POUR RICHMOND—Le brick GEORGIANA, capt. McLellan, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
S. & J. P. WHITNEY & Co.

POUR NORFOLK, City Point et Richmond—Le brick DANTE, capt. Stoddard, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis les [illegible] ou à
S. & J. P. WHITNEY & Co.

POUR NORFOLK, City Point et Richmond—Le brick [illegible] ANN, capt. Snow, partira sous peu. Pour fret de 30 boucauts de tabac ou passage, s'adresser à
BAILEY & BAXTER,
8 juin 47, Commune.

A VENDRE—Le beau brick goëlette ADA, de 124 tonneaux, 2 ans d'âge, construit à Baltimore, nouvellement doublé en cuivre, voiles neuves, [illegible]. Ce bâtiment est de la plus grande marche et se trouve en face des magasins [illegible], s'adresser à
BLANCHARD, KIMER & Co.
10 juin 20, Bienville.

PLANTES A BON MARCHE.

La bail du jardin du soussigné, situé vis-à-vis l'Hôpital de Charité, étant expiré, il a, pour la convenance de ses habitans, transporté sa serre de plantes [illegible] rue de la Commune, vis-à-vis l'Hôtel St. Charles [illegible] autres établissemens de la [illegible] être délivrées à [illegible] St. Charles et à [illegible]
WM DINN.

Ports d'Europe.

POUR LE HAVRE—Le beau paquebot français, le LOUIS XIV, capitaine Juge, ayant la majeure partie de sa cargaison engagée, partira du 5 au 10 juillet fixe. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
T. OXNARD, Jr. 87, rue Bourbon.
N. B. Ce navire ayant une vaste et commode dunette, offre aux passagers de chambre tout le confort désirable. Il prendra aussi des passagers d'entrepont à $10 nourris ou $20 sans fourniture.
16 juin

PASSAGE POUR LE HAVRE—Le beau navire MARY KINGSLAND, capitaine Weave, partira positivement le 25 juin, et a de beaux aménagemens pour la chambre, la seconde chambre et l'entrepont. S'adresser à bord vis-à-vis la presse Union ou à L. H. GALE,
16 juin 93, Commune.

POUR LE HAVRE—Le navire de 1re. classe BYRON, capt. Russell, ayant toute sa cargaison arrêtée, partira sous peu. Pour passage seulement s'adresser à
22 mai S. & J. P. WHITNEY & Co.

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier de 1re. classe ARCHELAUS, capitaine Bontille, ayant la plus grande partie de son chargement arrêtée et étant à bord, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à
LEVI H. GALE,
14 mai 93, Commune.

POUR BORDEAUX—Passage seulement—Le navire A. 1. fin voilier, FOSCAR, capitaine Gatapis, ayant tout son chargement engagé, et ayant de beaux aménagemens pour vingt-cinq passagers, partira positivement du 25 au 30 juin. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord ou à
JORDY & BRASIER, 60, rue Royale, ou à JENKINS & TIGLER,
14 juin 3, rue St Charles.

POUR BORDEAUX—Le navire ELLEN BROOKS, capitaine Howes, partira sous peu de jours. Pour passage, s'adresser au capitaine à bord vis-à-vis la presse à coton d'Orléans, ou à
13 juin S. & J. P. WHITNEY & co.

POUR BORDEAUX—Le navire neuf EDOUARD, capt. Tréhu, partant pour le susdit port mercredi prochain, 14 du courant, peut prendre encore quelques passagers à la chambre et quelques à l'entrepont. S'adresser au capitaine à bord ou à
CHARLES DUFOUR.
N. B. Messieurs les chargeurs sont priés de remettre leurs reçus entry à la Douane. 13 juin

POUR MARSEILLES—Le navire A. 1 fin voilier LEONDES, capt. N. B. Robbins, a besoin de 100 balles coton et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à T. & S. TOBY & BOGERT,
12 juin 70 Camp.

POUR MARSEILLES—Le navire supérieur HANNIBAL, capt. Parker, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à
22 mai S. & J. P. WHITNEY & Co.

POUR MARSEILLES—Le navire fin voilier ORYGON, capt. Glidden, ayant presque toute sa cargaison arrêtée, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton, s'adresser à
11 mai S. & J. P. WHITNEY & Co.

POUR BREME—Passage seulement—Le navire EVERHARD, capt. Hesk, partira d'ici à huit jours. Pour passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser au capitaine à bord ou à SCHMIDT & Co.
16 juin 68 Bienville.

PASSAGE pour la Méditerranée—Le navire AUGUSTA, partira pour Marseille, et le brick GLOBE pour Gibraltar, d'ici à huit jours, et peuvent prendre quelques passagers. S'adresser à
GEO. GREEN & BROTH.
16 juin 81, Gravier.

POUR LONDRES—Le navire ASIA, capitaine Sears, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
13 juin J. A. ASHBRIDGE, 97 Camp.

POUR LONDRES—Le navire NORMAN, capt. A. Kendick, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
9 juin S. & J. P. WHITNEY & Co.

POUR LONDRES—Le navire MARTHA WASHINGTON, capt Stevens, partira sous peu. Pour fret de 100 boucauts tabac ou passage s'adresser à
1 juin S. & J. P. WHITNEY & co.

POUR LONDRES—Le navire TYRONE, capitaine [illegible], partira sous peu. Pour fret de 100 boucauts tabac ou passage, s'adresser à bord ou à
S. & J. P. WHITNEY & co.

POUR LIVERPOOL—Le navire neuf et fin voilier ESPINGOLA, capt. Barstow, est en charge [illegible]. Pour fret de 200 balles coton ou passage, s'adresser au capt. à bord ou à
16 juin S. & J. P. WHITNEY & Co.

POUR LIVERPOOL—Le navire SIR COLIN CAMPBELL, capt. Pentecost, partira sous peu de jours. Pour passage s'adresser à bord vis-à-vis le [illegible] ou à
LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire FRANCONIA, capitaine Jones, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou passage, s'adresser à
LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire SEVERN, capt. Chesever, partira sous peu. Pour fret de tabac ou passage, s'adresser à
14 juin S. & J. P. WHITNEY & Co.

POUR LIVERPOOL—Le navire CLINTON, capitaine Bartley, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou 100 boucauts tabac, ou passage, s'adresser à
3 juin S. & J. P. WHITNEY & Co.

POUR LIVERPOOL—Le navire supérieur A. 1 et fin voilier LEILA, capitaine [illegible], ayant son chargement engagé en partie, et allant à l'eau partira sous peu. Pour fret de 200 balles de coton ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à L. H. GALE,
2 juin 93, rue Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire LAURA, capt. Snow, partira sous peu. Pour fret de 200 balles coton ou passage, s'adresser à bord ou à
1 juin S. & J. P. WHITNEY & Co.

POUR ANVERS—Le navire WANONA, capitaine Boiland, partira sous peu. Pour passage s'adresser à
6 juin L. H. GALE, 93 Commune.

POUR COWES—Le navire LAURENS, capt. Smith, partira sous peu. Pour [illegible] s'adresser à
LEVI H. GALE,
22 mai 93, Commune.

FRET pour BREME—Le trois-mâts brémois DIANA, capt. Bohljer, [illegible] grande partie de sa cargaison engagée, [illegible] ayant le beau aménagement [illegible] à bord ou à
2 juin SCHMIDT & Co. 68 Bienville.

PAQUEBOTS REGULIERS ENTRE LA NOUVELLE ORLEANS & BOSTON.

LIGNE DE FAIRFIELD, LINCOLN & co.
Il en partira de la Nouvelle-Orléans tous les dix jours.

Navire	Kentucky,	capitaine Rogers.
"	Diana,	Freeman
"	Tennessee,	Wise
Barque	Bashaw,	Howes.
"	Sultan,	Burwell.
"	Natchez,	Lindsey.
"	Southerner,	Hewlett.

Tous les navires ci-dessus sont de première classe et doublés en cuivre, ils ont été construits pour le commerce; ils tirent peu d'eau et ont de beaux aménagemens pour passagers, leurs provisions sont excellentes. Les capitaines sont des hommes d'expérience, et sont très attentifs pour leurs passagers. Ces navires montent et descendent toujours le fleuve à la remorque.
Les soussignés sollicitent respectueusement le patronage du public. Pour fret ou passage s'adresser à
HARROD & DARLING,
17 nov rue de la Commune.

CHEMIN DE FER ENTRE CARROLLTON ET LA NOUVELLE ORLEANS

Les chars leveront tout partant de l'ancien dépôt à l'encoignure des rues Poydras et Baronne.
Une promenade fraîche et jolie dans de beaux chars nous invite les passagers à se rendre au SPLENDIDE JARDIN DE CARROLLTON actuellement couvert au public. Ce jardin est le plus beau des Etats-Unis par ses plantes, ses arbustes, l'ombre que l'on y rencontre et les oiseaux qui l'embellissent. Des plantes et des bosquets seront vendus à bas prix par le jardinier.
L'hôtel est situé dans le jardin et est ouvert en tout temps au public. Des crèmes à la glace et autres rafraîchissements se trouvent à l'hôtel.

Arrangemens d'été pour les jours de la semaine.

De la Nlle Orléans			De Carrollton		
Char à cheval à 6½ h. A. M.			Char à cheval à 5 h. A. M.		
Locomotive,	9	"	Locomotive,	8	"
"	11	"	"	10	"
"	1	P. M.	"	12	
"	3½	"	"	2	P. M.
"	5	"	"	4	"
"	7½	"	"	6½	"
Char à cheval	9½	"	Char à cheval,	8	"

ARRANGEMENS POUR LES DIMANCHES
Indépendamment des arrangemens pris pour les jours de la semaine un char commencera à partir chaque heure de Carrollton jusques à 8 heures P. M. et de la Nouvelle Orléans jusqu'à 9 heures P. M. de manière qu'il y aura un départ à toutes les heures pendant l'après-midi et le soir.
Les personnes qui partiront par la Locomotive devront se procurer des billets, attendu qu'il est défendu aux collecteurs de recevoir de l'argent au lieu de billets.
A chaque train, un char sera expressément réservé pour les Dames.

LES CHARS DE LAFAYETTE
commenceront à partir du bout de la rue Jackson: — Dans l'été à 6 heures A. M. et dans l'hiver à 6 heures 1½ A. M. Ils commenceront à partir de l'encoignure de la rue du Canal et Baronne: dans l'été à 6 h. 1½ A. M. et dans l'hiver à 7 h. A. M. après quoi ils partiront toutes les demi-heures jusqu'à 8 heures 1½ du soir de Lafayette; mais le char qui doit partir de la rue du Canal à 9 heures 1½ n'en partira qu'à 8.
Les passagers sont instamment priés de ne pas mettre les pieds sur les coussins et de ne pas fumer dans les chars lorsqu'il s'y trouve des dames.
Nouvelle-Orléans le 11 mai 1843.
JOHN HAMPSON;
17 mai Ing. comp. rail road N. O. et

AVIS AUX HABITANS SUCRIERS.

Le soussigné ayant transporté son comptoir à l'entrepôt de sucre, No. 149, rue Commune, près l'Hôtel St. Charles, offre ses services à MM. les habitans sucriers pour la vente de leurs récoltes.
Il se chargera également d'expédier pour le Nord, et dans ce cas fera des avances libérales à ceux qui le désireront.
On trouvera constamment chez lui un assortiment de chaudières, formes, grilles de fourneaux et grilles de la célèbre fonderie de Stewart et Dick, dont il est le seul agent dans cette ville.
J. U. LAVILLEBEUVRE.

CHAPEAUX—Un assortiment général de différentes descriptions—Aussi, 25 caisses chapeaux feuilles palmier à vendre par
6 mai FROST & Co. 10, Magasins.

CLOUS de fer de Suède, [illegible] à vendre par
4 mai GEO. E. CLIFFORD, 47, Poydras.

PLOMB—7 barillets en débarquement [illegible], à vendre par
8 mai MERLE, BEYLLE & Co. 45 Vieille Levée.

CORDE d'Emballage—80 rouleaux, en débarquement du steamboat Missouri, à vendre par
4 mai MERLE, BEYLLE & Co., 45, V. Levée.

Le soussigné offre à vendre au débarquement du navire Chateaubriand,
150 paniers guignolet.
11 mai AUGUSTE MOLIER, 80 St. Louis.

SAVON—156 caisses no. 1, différentes marques, en débarquement du navire Laura, à vendre par
10 mai TUFTS & HOBART, 20 Douane.

CORDAGES, Toiles d'Emballage, Poivre, Ferblanc, &c.
1000 rouleaux cordages goudronnés de Manille,
500 pièces toile d'emballage d'Allemagne,
500 caisses ferblanterie de Pontpool,
10 saumons ferblanc,
300 sacs poivre,
400 barillets clous fer de Suède,
200 balles étoupes,
6 1½ pipes vin de Madère,
200 paniers bouteilles à Madère,
300 caisses thé impérial, poudre à canon et Young Hyson,
13 et 6 livres,
80 caisses fruits à l'eau de vie,
40 do. absynthe,
50 do. anisette, à vendre par
26 mai O. H. MIESEGAES, 24, Vieille Levée.

CUIR pour semelles—article supérieur, à vendre en magasin à bas prix pour clore une consignation par
JOHN HALL, 2 Front Levee

A VENDRE, en débarquement du navire l'Amérika, venant de Bordeaux,
[illegible] vin de l'année 1840,
[illegible] de l'année 1839,
par CASTAING & LOMBARD,
83 Conti

Traites.

TRAITES sur Philadelphie, à vendre par
2 juin S. & J. P. WHITNEY & Co.

TRAITES sur la Havane, à vendre par
31 mai J. M. LAPEYRE, 17, Conti

TRAITES sur Boston, à vendre par
27 mai S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp

TRAITES sur Boston, à vendre par
30 mai L. H. GALE, 93, Commune

TRAITES sur Boston, à vendre par
20 m HARROD, DARLING & Co. 49 Commune

TRAITES sur Boston, à vendre par
22 mai S. & J. P. WHITNEY & Co.

CHANGE sur Boston, à vendre par
10 mai HARROD, DARLING & Co. 49, Commune

TRAITES sur le Nord, payables à Boston, à vendre par
22 mai L. H. GALE, 93 Commune

TRAITES sur Boston, à vendre par
1 mai L. H. GALE, 93, Commune

CHANGE sur Boston, à vendre par
6 mai HARROD, DARLING & co. 49 Commune

TRAITES sur New York à 60 jours de vue, à vendre par
3 mai FOSDICK & BROTH., 66 Camp

TRAITES sur la Havane, à courte vue, à vendre par
2 mai PRATS & HERNANDEZ, 27, Toulouse

DOUBLONS espagnols et patriotes à vendre par
27 mai J. ALBERT, 22, St Louis

DOUBLONS mexicains et espagnols, à vendre par
29 av J. M. LAPEYRE, 17, Conti

DOUBLONS espagnols et Patriotes, à vendre par
19 av MERLE, BEYLLE & co. 45 Vieille Levée

DOUBLONS Patriotes à vendre par
15 mai PRATS & HERNANDEZ, 27, Toulouse.

CIGARES de la Havane—Regalias, Canones, &c. à vendre par 8 juin MANUEL BLASCO, 26, Commune

CAFE de la Havane, fin vert, à vendre par
8 juin MANUEL BLASCO, 26, Commune

EAU DE VIE de pêches, à vendre par
8 juin MANUEL BLASCO, 26, Commune

SUCRE DE LA HAVANE, blanc et jaune, à vendre par
8 juin MANUEL BLASCO, 26, Commune

SACS DE PITRE—3,000 à vendre par
7 ju NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier

CORDAGE de Manille—100 rouleaux à vendre par
7 ju NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

ARROW ROOT—10 barriques à vendre par
7 ju NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

THE—300 caisses différentes descriptions, à vendre par
7 ju NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

COTONNADE—à vendre en magasin, par
1 juin Wm. PREHN & Co, 36 Douane

GRAINES pour oiseaux, à vendre par
31 mai J. M. LAPEYRE, 17, Conti.

HUILE d'ours—Un baril superfine, à vendre par
16 mai J. U. LAVILLEBEUVRE, 149, Commune

SALARATUS—31 barriques du Nord, à vendre par
23 mai NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

SUCRE de la Havane—30 caisses blanc et jaune, à vendre par MANUEL BLASCO, 26 Commune.

GENIEVRE de Hollande, à vendre par
22 mai MANUEL BLASCO, 26 Commune

CAFE de Rio, différentes qualités, à vendre en magasin par GEO. GREEN & BROTH 81, Gravier.

SALS en pitre, à vendre par
25 mai GEO. GREEN BROTH 81, Gravier

VINS imitation muscat et Porto, à vendre par
5 mai GEO. GREEN & BROTH, 81, Gravier

CHAPEAUX—150 caisses différentes descriptions, à vendre par FROST & Co. 10, Magasins

FEUTRES—20 caisses qualités assorties, à vendre par
5 jn FROST & Co 10 Magasins

PORC mess et prime, à vendre par
7 juin CH. DOANE & co. 60 Poydras

TABAC—60 caisses à bas prix, à vendre par
7 juin CH. DOANE & Co. 60 Poydras

CORDES d'emballage—30 rouleaux à vendre par
7 juin CH. DOANE & Co. 60 Poydras

CAFE Laguayra, à vendre par
6 juin [illegible] GREEN & BROTH 81, Gravier

VIN de Muscat [illegible] à vendre par
6 juin GEO. GREEN & BROTH, 81, Gravier

TABAC de Cu[illegible] à vendre par
4 juin J. M. LAPEYRE, 17, Conti

VIN de Madère [illegible] à vendre par
J. M. LAPEYRE, 17, Conti

CIGARES de la [illegible]
4 juin J. M. LAPEYRE, 17, St Louis

OR [illegible]
HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp

CAFE de Rio, à vendre par SCHMIDT & Co.
3 juin 68, Bienville

GRAISSE—120 barillets et 45 barils prime, à vendre par
1 juin CH. DOANE & Co. 60 Poydras

BOEUF—43 barriques fumé, à vendre par
5 mai PRICE & FROST, 20 Poydras

CHECKS à vue sur New York par la Compagnie d'Assurance Maritime de l'Ouest et Contre l'Incendie. 8 mai

AMIDON—60 caisses marque Proctor, à vendre par
8 mai HARTWELL & KIDDER, 44 Poydras

SAVON—30 caisses, à vendre par
5 mai HARTWELL & KIDDER, 44 Poydras

CAFE de la Havane—125 sacs à vendre par
13 a A. DURAND, Conti, No 7

VIN rouge—200 caisses, à vendre par
3 a A. DURAND, Conti, No 7

VIN de Bourgogne—100 caisses à vendre par
29 a A. DURAND, Conti N.

ANISETTE—250 paniers à vendre par
29 av A. DURAND, 7, rue Conti

GRAISSE—100 barils en magasin, à vendre par
26 avril CH DOANE & Co 60, Poydras

CAFE de Rio et de La Guayra, à vendre par
26 avril SCHMIDT & Co.

DAMEJEANNES—500 de 5 gallons à vendre par
15 m A. DURAND, 7 rue Conti

CIGARES de la Havane—100,000 de toutes descriptions à vendre par A. DURAND,
22 m 7 rue Conti

VIN blanc—Quelques barils à vendre par
A. DURAND, 7 rue Conti

AMANDES—20 sacs douces écossées, à vendre par
20 A. DURAND, 7 rue Conti

CUIRS Métalliques, de Chapman, à vendre par
24 mai W. A. RYAN, 46 Chartres

BOEUF—100 barils prime de New York, à vendre par
14 av GEORGE HARRISON, 67 Tchoupitoulas

CAFE—La Havane, Laguayra, Rio et Java, à vendre par
12 a WOOD & SIMMONS, 86 Magasins

CAFE de la Havane prime, à vendre par
11 av J. M. CABALLERO, 32 Vieille Levée

POIVRE et Epices en sacs, à vendre par
13 av J. U. LAVILLEBEUVE, 149 Commune

HUILE d'ours—Des Rocky Mountains, à vendre par
13 av J. U. LAVILLEBEUVE, 149 Commune

DRILLS en toile de mode, à vendre par
13 av A. GORDON, WYLIE & Co.

VIN de Cantemerle, marque de choix, à vendre par
HUGO C. GILDEMEESTER & Co.

SAUCISSONS de Lyon—2 caisses en bon ordre, à vendre par
5 av J. ALBERT, 22 St Louis

MARCHANDISES du pays, assorties, à vendre par
25 mai GEO. GREEN & BROTH 81, Gravier

50 PANIERS de 40 bouteilles vides, à vendre par
22 m LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres

BOUCHONS—50,000 bouchons à vendre par
21 mai LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres

55 PANIERS champagne à vendre par
22m LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres

80 CAISSES Salaison assorties, à vendre par
22 m LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres

VINS en barriques—10 barriques vin rouge, à vendre par 22 mai LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres

18 demi barriques Vin blanc, à vendre par
22 m LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres

MERINOS—3 pièces Merinos à vendre par
22 mai LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres

HABILLEMENS d'été en gros, à vendre par
22 mai LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres

VIN vieux—12 barriques vin vieux à vendre par
15 mai LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres

PLATILLES Fine "Union" à vendre en magasin, par
13 mai WM PREHN & Co, 36, Douane

SUCRE brun et blanc de la Havane, à vendre par
20 mai E. TROISGROS, 26, Vieille Levée

CRACKERS de Quincy—30 barils à vendre par
17 mai W. H. AVERY, 86 Gravier

RAISINS—5 barriques frais, à vendre par
1 mai CH. DOANE & co. 60 Poydras

BOIS de Campêche—60 tonneaux à vendre par
16 mai S & J P WHITNEY & Co

TUILES faîtières, à vendre par
23 mai LYALL & DAVIDSON, 161, Camp

ALUN—40 barils, à vendre par TUFTS & HOBBARD, 20 Douane

CLOUS—300 barriques de Boston, à vendre par
23 mai NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

THE—300 caisses différentes espèces, à vendre par
23 mai NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier

FICELLE—50 balles à vendre par
23 mai TUFTS & HOBBARD, 20, Douane

BLANC de Baleine—100 caisses de Boston, à vendre par
23 mai NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

MAQUEREAUX—100 demi barils No. 1, à vendre par
23 mai NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

CLOUS—300 barillets en magasin et à vendre par
18 mai T. & S. TOBY & BOGERT, 70 Camp

SACS de pitre, neufs et de secondes mains, à vendre par
15 mai HARROD, DARLING & Co. 49 Commune

CIDRE de Boston—100 caisses à vendre par
12 mai NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

SAVON et blanc de baleine—300 caisses, à vendre par
13 mai NORCROSS & FOSDICK 40 Gravier

SUCRE—[illegible] caisses sucre brun de la Havane, à vendre par
10 mai MERLE, BEYLLE & Co 45 Vieille Levée

WHISKEY—100 barils à vendre par
11 m SHELZ, HADDEN & LEACH, 56 Poydras

CHANGE sur la Havane, à courte vue, à vendre par
10 mai PRATS & HERNANDEZ 27, Toulouse

CHANGE sur Paris, à vendre par
10 mai—4 BLANCHARD, KIMER & Co. 21 Bienville

CUIRS—[illegible] cuirs secs et salés, à vendre par
10 mai—4 BLANCHARD, KIMER & Co. 24 Bienville

BOEUF mess, à l'inspection, à vendre par
5 mai HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp

SUCRE blanc de la Havane, à vendre par
10 mai J. M. LAPEYRE, 17, Conti

CAPSULES de Mothes, (légitimes) à vendre par
14 mai J. M. LAPEYRE, 17, Conti

INDIGO—Excellent de Caracas, à vendre par
8 mai J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée

SEL—19 caisses anglais de table à vendre par
8 mai PRICE & FROST, 20 Poydras

WHISKEY—75 barils rectifié, à vendre par
3 mai JOHN R. SHAW & Co, 24, Poydras

FARINE—200 barils à vendre par
3 mai JOHN R. SHAW & Co., 24 Poydras

TOILE D'EMBALLAGE de l'Inde, à vendre par
3 mai FOSDICK & BROTH., 66 Camp

CHAPEAUX de Campêche, convenables pour habitation, à vendre par FROST & Co. 10, Magasins. 6 juin

CAFE de la Havane fin vert, à vendre par
22 mai MANUEL BLASCO, 26, Commune

BOIS de Campêche, à vendre par
5 juin J. M. LAPEYRE, 30, St. Louis

HABILLEMENS D'ETE.
BATAILLE & BIGEY,
36, rue de Chartres.

VIENNENT de recevoir par le navire Echo, leur assortiment d'habillemens d'été, qu'ils offrent à vendre à des prix très réduits. Ces articles sont très bien conditionnés, ont les formes les plus à la mode en ce moment à Paris.
Redingotes mérinos, diverses qualités,
Paletots do. diverses formes et qualités,
Habits do. diverses qualités,
Redingotes, paletots, habits et pantalons en très beaux coutils fil, &c. &c.
Un assortiment de Chapeaux paille d'Italie, de tous numéros,
Chapeaux Français soie; do. do. feutre, à $2 50 et $3 chaque en détail.
Les marchandises leur restant en magasin de la saison d'hiver, seront vendues à très bon marché. 21 mars

CAFETIERES hydro-pneumatiques, [illegible] en fer blanc, reçues par le Talma et à vendre par
22 mai [illegible] LORILHE,
Encoignure Royale et Douane

PIERRES [illegible] pour la toile pavée, pour banquettes et gouttières, à vendre par ROBERTS & HALL,
4 juin 75, Magasins

HUILE de graisse—12 barillets supérieure, à vendre par FOSDICK & BROTH
2 juin 66, Camp

CIDRE—12 barils supérieur, en débarquement du Newark, de New York, à vendre par
2 juin FOSDICK & BRO 66 Camp

BEURRE de Goshen—12 barillets, en débarquement du Newark, à vendre par TUFTS & HUBBARD
2 juin 20, Douane

CHAPEAUX de feuille de Palmier de toutes grandeurs et qualité, à vendre par R. G. HOBBS,
4 juin 12, Douane

MARBRE—800 pieds à vendre par
J. W. STANTON & Co
1 juin Encoignure Magasins et Lafayette

PEINTURES—20 barillets et 8 caisses de 12 à 40 livres, et 40 barils blanc commun et couleur d'or, à vendre par J. W. STANTON & Co
2 juin Encoignure Magasins et Lafayette

AMANDES sans coque—30 caisses de 25 livres chaque, à vendre par MANUEL BLASCO,
1 juin 26, Poydras.

BOTTES, souliers et brodequins—66 caisses reçues par le navire Timothy Pickering de Boston, à vendre par
1 juin R. G. HOBBS, 12, Douane.

GRAINE DE LIN et Cire d'Abeille—30 barils en débarquement du steamboat Ben Franklin, à vendre par
1 juin MERLE, BEYLLE & Co. 45 Vieille Levée.

CORDE D'EMBALLAGE—30 rouleaux du Missouri, en débarquement du steamboat Yazoo, à vendre par
1 juin MERLE, BEYLLE & Co. 45 Vieille Levée

SARDINES—400 boites Sardines à l'huile, à vendre à très bon marché, par VALETON FRERES,
1 juin No. 31 rue St. Charles, sous la Verandah

AGENCE de la Raffinerie de sucre de Boston.—Sucre raffiné en pains, en poudre et écrasé, constamment en mains et à vendre par
7 ja NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier

LIQUEURS—20 pipes genièvre de Hollande, "Swan," 10 12 pipes eau de vie de Cognac, Otard, Dupuy & Co 10 barils eau de vie de Pêche, à vendre par
7 ja NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier

HUILE de Palmachristy—21 barils actuellement en débarquement et à vendre par
7 juin CH DOANE & Co. 60 Poydras

BACON—30 barriques jambons et épaules en magasin, à vendre par C. DOANE & Co.
7 juin 60, Poydras

PANTOUFLES en cuir et maroquin—30 caisses pour hommes, à vendre par FROST & Co.
7 juin 10, Magasins

DES [illegible] pour être pris dans un magasin à l'épreuve du feu, très convenablement situé. S'adresser à
6 juin HARTWELL & KIDDER,
44, Poydras.

SACS en pitre, cordages de Manille, hausières et autres cordages de toutes grosseurs, à vendre par
6 juin GEO. GREEN & BROTH, 81, Gravier.

MACHINES à nettoyer le coton, améliorées, de Carver, à vendre par
6 juin GEO. GREEN & BROTH 81, Gravier

WHISKEY—10 barils vieux whiskey de Bourbon, article supérieur, à vendre par
6 juin HARTWELL & KIDDER, 44, Poydras

GRAISSE—16 barils à vendre par
6 juin MERLE, BEYLLE & co.
45 Vieille Levée

EN débarquement du navire Baviah, de Gênes—12 caisses citron, 46 caisses fruits conservés, 58 do eau de fleurs d'oranger, 1 do velours de soie, à vendre par
6 juin A. GORDON, WYLIE & co

FER anglais en barre—Une petite facture bien assortie, à vendre à bas prix pour clore par
6 juin A. GORDON, WYLIE & co.

FER BLANC, à vendre par
6 juin A. GORDON, WYLIE & co.

FER pour cercles, anglais, assorti, à vendre par
6 juin A. GORDON, WYLIE & co.

MARCHANDISES pour le marché du Mexique. Platilles, bretagnes, indiennes, etc., à vendre par
6 juin A. GORDON, WYLIE & co.

MAIS—800 sacs en débarquement et à vendre par
6 juin HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp

PORC prime à l'inspection, à vendre par
6 juin HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp

BACON—Flats, côtes et épaules, en débarquement et à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp

BOIS de Teinture—7000 quintaux en débarquement et à vendre par A. CAPDEVIELLE & Co. 74, Vieille Levée

CHANGEMENT DE DOMICILE—J. [illegible] a transporté son bureau au No. 26, rue [illegible]

BARRIQUES à eau, en débarquement du navire Clinton, par S. & J. P. WHITNEY & Co.

CHANVRE roué du Kentucky, à vendre par
SCHULTZ, HADDEN & LEACH,
3 juin 56, Poydras.

MANTAS—30 balles très fines, mises en petites balles pour les marchés du Mexique, dernièrement reçues par le navire Newark et à vendre par
2 juin HEET & MORTON, 17 Chartres

VIN ROUGE—actuellement en débarquement du navire Sarah Hand, de Bordeaux et à vendre par les soussignés:
25 barriques vin rouge St. Estèphe Médoc,
31 barriques do Montferrand.
BOUTIN, GALLY & Co.
12 mai 79, Toulouse.

HUILE d'olive—100 paniers Plagnol en bouteilles de 24 onces, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co.
26 mai 11 et 12 St. Louis

VIEUX whiskey Bourbon—10 barils qualité supérieure à vendre en magasin par
DARAN, QUEYROUZE & Co.
26 mai 11 et 12 St. Louis

VITRIERS et étagères—Un assortiment complet constamment pour les magasins de détail [illegible] d'habitations, à vendre par FOSDICK & BROTH,
2 juin 66, Camp

CORDAGE de Manilla de toutes dimensions, à vendre par GEO. E. CLIFFORD,
2 juin 47, Poydras.

BLANC de baleine—[illegible] caisses première qualité à 12 à la livre, convenables pour plantations à bord à vendre au débarquement du navire Edward Everett par
23 mai TUFTS & HOBBARD, 20 Douane

CIGARES de la Havane—10,000 principes, lère. qualité à vendre à bon marché par J. E. LORELHE,
22 mai Encoignure Royale et Douane

EAU de Cologne de Farina triple. Quelques caisses à vendre par J. E. LORELHE,
24 mai Encoignure Royale et Douane

PLATRE de Paris, qualité supérieure, en débarquement et à vendre en lots au gré des acheteurs par
24 a GEORGE BEDFORD, 47 Commune

PORC—30 barils mess, 2 do. M O. 5 do. mess à vendre, du Bossant, à vendre par
23 mai MERLE, BEYLLE & Co. 45 Vieille Levée

SUCRE raffiné de Boston, 300 caisses et barils en poudre et écrasé, à vendre par
23 mai NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

BRODEQUINS, Bottes &c.—110 caisses en débarquement du brick Georgian et de la barque [illegible] à vendre par ISAAC BRIDGE,
10 mai 76, Magasins.

ARDOISES—Dernièrement reçues et à vendre à 6 pouces excellente qualité de Welsh, dimensions assorties, à vendre en lots au gré des acheteurs à des [illegible]
23 mai LYALL & DAVIDSON, 161 Camp

A VENDRE en débarquement du navire l'Amérika, venant de Bordeaux, 66 barriques Vin rouge, 26 barils Vinaigre blanc, et 9 barils Vin blanc.
12 mai CH. DUFOUR, 11 Conti.

BOTTES, souliers et brodequins—64 caisses en débarquement de la barque Bostonian, à vendre par
12 mai R. G. HOBBS, 12, Douane

FROMENT—150 barils en débarquement, à vendre par
12 mai HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp

GRAISSE—120 barils article supérieur, en débarquement, à vendre par
17 mai HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp

CAFE vert de la Havane en débarquement du navire à vapeur Alabama, à vendre par
10 mai GEO. E. CLIFFORD, 47, Poydras.

SERINGUES—A vendre au débarquement de la barque Sarah Hand, venant de Bordeaux, 200 Seringues assorties.
11 mai AUG. MOLIER, 80, St. Louis

FIL à voile de coton et cordages, 2 barils de voile de coton, 18 rouleaux cordages à ralingue à l'usage des voiliers, 1 balle drisses, à vendre par J. ALBERT,
9 mai 22, rue St. Louis

FRUITS au sirop, de la Havane, à vendre par
VALETON FRERES,
9 mai 21, Saint Charles.

CAFE DE LA HAVANE—90 sacs en débarquement de l'Alabama, à vendre par A. DURAND,
9 mai 7, rue Conti.

SIROPS assortis, eau de fleur d'oranger, tiges de Smyrne, à vendre par VALETON FRERES,
8 mai 21, Saint Charles.

TABAC à chiquer, en boites de 12 1½, 14 et 18 livres, de la marque Samuel S. Meyers, de Richmond, Va. à vendre par VALETON FRERES,
9 mai 21, Saint Charles.

CAFE Prime vert de la Havane à vendre en magasin par J. M. CABALLERO,
8 mai 32, Vieille Levée

FROMAGE de Gruyère, venant directement du pays, reçu par le navire Chateaubriand, et à vendre par
11 mai F. PERRET, 50, Toulouse

BOTTES, Souliers et Brodequins—91 caisses en débarquement du brick Georgiana, à vendre par
11 mai R. G. HOBBS, 12, Douane.

GENIEVRE de Hollande, marque bien connue orange, dans les magasins de la Douane, à vendre par
11 mai SCHMIDT & Co. 68, Bienville.

FARINE—600 barils première qualité à bord d'un chaland, à vendre par
11 mai HEWITT, HERAN & Co. 65, Camp.

INDIENNES et Toiles à Chemises—8 caisses indiennes garance et 4 de toile, blanche, en débarquement de la barque Bostonian, à vendre par
10 mai ISAAC BRIDGE, 76, Magasins.

SAVON et Blanc de Baleine—50 caisses différentes descriptions, en débarquement du brick Cameo, à vendre par ISAAC BRIDGE,
10 mai 76, Magasins.

VEAUX cirés—Les soussignés ont en magasin un grand assortiment de Veaux cirés français, qu'ils vendront à bon marché pour clore cet article.
24 av CASTAING & LOMBARD, 53 Conti

CHAPEAUX de soie noirs et gris, nouveau genre, pour hommes, reçus par le navire Ville de Bordeaux, à vendre par CASTAING & LOMBARD,
24 av 83 Conti

MARCHANDISES Diverses—96 boucauts jambons, plats côtés et épaules; 300 barils de farine; 900 barils porc mess; 160 do M. O.; 100 do mess M. O.; 120 do haricots blancs; 90 barils graisse; 641 barillets de do; 16 barils boeuf; 25 demi barillets do en magasin, à vendre par
1 juin PRICE & FROST, 20 Poydras

CHANVRE—37 balles du Missouri, en débarquement du steamboat Julia Chouteau, à vendre par
25 mai HULLEN & WOODRUFF, 60 Camp

PORC—25 barils en débarquement du steamboat Julia Chouteau, à vendre par
26 mai MERLE, BEYLLE & Co. 45 Vieille Levée

ARTICLES pour la pêche—Un assortiment général à vendre en magasin, par
24 mai W. A. RYAN, 46 Chartres

ARRETEZ LE VOLEUR!

LA cabine du navire Huntsville a été dévalisée dans l'après-midi de mardi, 30 du courant, par le voleur qui y a enlevé les articles suivants, savoir:
27 Cuillers à bouche en argent,
21 do à thé,
21 do. do.
Les cuillers portent sur le manche les noms "Huntsville" et les lettres suivantes y sont gravées: H. L. V. K. ainsi que les noms des fabricants "Marquand & Co." "A. Roach" et [illegible] & Co."
Une récompense libérale sera donnée à la personne qui fera retrouver ces articles ou fera arrêter le voleur.
31 mai [illegible] HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp

VINS—100 caisses vin rouge ordinaire, 100 do à blanc léger, grave, 100 do de do [illegible], vin blanc, 15 barriques vin vieux, [illegible] de fruits à l'eau de vie et au [illegible], 30 de chinois à l'eau de vie, [illegible] caisses assorties, 40 paniers champagne [illegible] chine, à vendre par [illegible]
8 mai LOISON & SILVESTRE

PROCLAMATION
PAR ALEXANDER MOUTON,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Attendu que les représentans de l'Etat de la Louisiane dans le Congrès des Etats-Unis, pour le vingt-huitième Congrès, pour servir pendant deux ans à partir du troisième jour de mars mil huit cent quarante trois, doivent d'après la loi, être choisis le premier lundi de juillet prochain et lors de l'élection aura lieu dans la ville de la Nouvelle Orléans, ou et dans la paroisse [illegible], le premier jour de juillet dans les deux premiers [illegible] de l'élection sera close.

Un représentant au vingt-huitième Congrès pour être choisi dans le premier district congressionnel composé de la Municipalité No. [illegible] de la Municipalité No. trois, de la Nouvelle-Orléans [illegible] et des paroisses St Bernard et Plaquemines.

Un représentant au vingt-huitième Congrès, pour être choisi dans le second district congressionnel, composé de la Municipalité No. deux, [illegible] de la Nouvelle-Orléans et [illegible] du Mississippi et [illegible] paroisses de Jefferson, St. Charles, St. Jean Baptiste, St. Jacques, Ascension, Assomption, Lafourche Intérieure et Terrebonne.

Un représentant au vingt-huitième Congrès pour être choisi dans le troisième district congressionnel, composé des paroisses des Avoyelles, [illegible], Carroll, Madison, Concordia, St. Tammany, Ste Hélène, Livingston, Washington, Est Feliciana, Ouest Feliciana, Pointe Coupée, Est Baton Rouge, Ouest Baton Rouge et Iberville.

Et un représentant au vingt-huitième Congrès, pour être choisi dans le quatrième district congressionnel, composé des paroisses Ste Marie, St. Martin, Calcasieu, Lafayette, St Landry, Rapides, Natchitoches, Caddo, Claiborne, Union, Ouachita et Caldwell.

Et attendu que des vacances sont survenues dans le Sénat et dans la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane. Dans le Sénat par la mort de l'honorable George Waggaman et aussi [illegible] par la démission [illegible] d'Iberville, et dans la Chambre des Représentans par la mort de l'honorable James S. Bickham [illegible] paroisse de Washington et par la mort de l'honorable [illegible] Aubert de la paroisse de Lafourche Intérieure [illegible] dans la Chambre des Représentans par les démissions de l'honorable Nicholas Baylies, de la paroisse de Ste [illegible] de l'honorable Ambroise Lecesne [illegible] de la Nouvelle Orléans, j'informe par les présentes [illegible] lieu dans les susdites paroisses aux lieux et [illegible] d'élection, conformément aux lois existantes.

Et attendu qu'il est aussi [illegible] par la loi, que l'esprit de bon peuple de cet Etat, qu'il est juge nécessaire de convoquer une convention [illegible] amender la Constitution.

C'est pourquoi, [illegible] convenable de lancer cette proclamation, [illegible] électeurs et aux votans qualifiés de cet Etat [illegible], et commandant à tous les juges de paroisse [illegible] élections en ce qui les concerne, [illegible] pour l'élection des [illegible] lundi de juillet prochain [illegible] une liste distincte et séparée des [illegible] pour ou contre une convention [illegible] respectifs [illegible] conduite et que les retours en [illegible] par la loi.

Donné sous ma signature et sous le sceau de l'Etat, à la Nouvelle Orléans, le dix-huitième jour de mai l'an de notre Seigneur, mil huit cent quarante-trois, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique le soixante-septième.
[L. S.] Signé, A. MOUTON.
Par le Gouverneur:
ROBERT CARTER NICHOLAS,
Secrétaire d'Etat.

PROCLAMATION
PAR ALEXANDER MOUTON
[illegible]

[L. S.] [illegible]
Par le Gouverneur:
ROBERT CARTER NICHOLAS,
Secrétaire d'Etat.

SANGSUES.

VIENT d'arriver [illegible] de France [illegible] sangsues [illegible] au [illegible] grosse, [illegible]
RENAUD PETITJEAN,
Rue Quartier No. 18, [illegible] et Vieille Levée
9 juin

SANGSUES.

SANGSUES [illegible] France, [illegible] à vendre à [illegible] No 66, [illegible] et vingt cinq [illegible]
J. F. SOUBIRAN.
[illegible]

[illegible]

Nouvelle-Orleans:
VENDREDI MATIN, 16 JUIN 1843.

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS.
HENRY CLAY.

POUR LE CONGRES.
PREMIER DISTRICT.
GEO. K. ROGERS.
SECOND DISTRICT.
EDW. D. WHITE.

REPRESENTANT A LA LEGISLATURE DE L'ETAT:
FELIX LABATUT.

M. SLIDELL ET LE DROIT SUR LE SUCRE, EN 1827 ET 1830.

Le *Courrier* de mardi a publié deux longues communications et un mémoire adressé au Congrès en faveur de l'industrie sucrière, qui ont été écrits, dit-on, par M. Slidell; les deux communications en 1827 pour le *Louisiana Advertiser*, et le mémoire à la requête d'un certain nombre de planteurs-sucriers. La reproduction de ces documens a pour but d'établir les favorables dispositions de M. Slidell envers l'industrie sucrière; et comme conséquence les titres qu'il présente aux suffrages des planteurs pour la prochaine élection congressionnelle. Nous voulons examiner quelques-unes des propositions contenues dans ces publications; mais avant de le faire, nous tenons à exprimer nos regrets de ne pouvoir, dans les étroites limites d'un article de journal, les soumettre tout d'une fois à l'examen approfondi et sérieux que réclament les mérites de la composition et l'importance des doctrines développées dans ces trois morceaux. C'est la nécessité qui nous force à une division qui ne nous plaît guère; nous aimerions mille fois mieux, et pour M. Slidell et pour nous, discuter en plein la discussion et présenter nos vues dans un seul article qui embrasserait notre argumentation tout entière et montrerait sous son véritable jour, comme nous l'entendons, la position du candidat locofoco relativement à l'industrie sucrière; que d'offrir fragment par fragment une exposition qui ne peut que nuire à cette méthode; mais à défaut de mieux, il faut nous en contenter. Nous prendrons donc successivement les opinions émises par M. Slidell, en ayant toujours soin de les chercher dans le texte même des trois écrits qu'on lui attribue.

La première communication au *Louisiana Advertiser* porte la date du 31 mai 1827, et l'on ne doit pas oublier qu'à cette époque M. Adams était président des Etats-Unis. Elle commence par les paroles suivantes:

[illegible]

M. [illegible] que les partisans de [illegible] qui sont contentés de développer ce thème au sein des rues et dans les réunions particulières, il n'y a pas été d'y répondre; mais qu'il n'en est plus ainsi depuis qu'il a été soutenu publiquement, depuis que M. Barry, dans un discours prononcé aux Opelousas, l'a présenté comme l'un des motifs de sa préférence pour l'union [illegible]. Puis il continue:

"Il (M. Barry) dit que ceux qui sont opposés à l'administration actuelle, dans les conseils de la nation et dans la législature nationale, sont les ennemis avoués des améliorations intérieures, et les hommes même qui menacent et qui seraient disposés à retirer les droits qui protègent le sucre et le coton de la Louisiane."

Cette première communication de M. Slidell se renferme presque exclusivement dans la réfutation de la citation empruntée au discours de M. Barry et des déclarations du parti whig qu'il formait avec lui l'opposition [illegible] la protection [illegible] planteurs Louisianais [illegible] le point capital de [illegible]

[illegible]

Il s'efforce ensuite de prouver que les prédictions whigs par des propositions [illegible] n'auront plus lieu. Mais y a-t-il [illegible] de plus péremptoire que la [illegible] nous venons de citer? Et cependant [illegible] illusoires les bases sur lesquelles M. [illegible] appuyait sa trop confiante assertion! Dès 1830, dans une lettre adressée à M. de St. Romes, alors éditeur du *Courrier*, lettre également reproduite mardi dernier, M. Slidell, demandait des renseignemens sur la culture de la canne à sucre, disait:

"Vous observerez que cette lettre a été écrite en conséquence d'une résolution de la Chambre des Représentans, demandant des renseignemens sur la culture de la canne à sucre; *mais il y a lieu de présumer que cette demande n'a été faite dans des vues peu favorables à l'une des branches les plus importantes de notre industrie agricole, etc.*"

La Chambre des Représentans était alors foncièrement locofoco; c'était le premier Congrès qui se réunissait après le triomphe du parti démocratique, et l'un de ses premiers actes était d'ordonner une enquête sur la culture du sucre, *sans aucun sentiment favorable à cette branche d'industrie*. Et ce que ce Congrès commençait dans un esprit peu bienveillant, il suivant ne chargea de l'achever. Le droit fut obtenu, et il demeura abrogé aussi longtemps que le parti démocratique conserva son ascendant dans les deux branches du Congrès; *mais ce droit au contraire fut rétabli par le premier Congrès dans lequel le parti whig eut la majorité*!!!

Que prouve donc ce document que l'on vient d'exhumer après treize ans d'oubli! Rien, sinon que le parti whig d'alors avait raison de supposer que le droit sur le sucre serait aboli, si le parti locofoco arrivait au pouvoir,—et que M. Slidell, avait tort de prétendre que les prédictions des whigs étaient de pures déclamations, "que l'alarme était purement gratuite et qu'elle n'avait en réalité aucun fondement quelconque."

La position relative des deux partis est aujourd'hui précisément ce qu'elle était alors. Le parti whig prétend que le succès des locofocos amènera encore l'abolition du droit sur le sucre. M. Slidell est candidat pour le Congrès, et pour relever sa [illegible] aux yeux du pays, on exhume après treize ans des documens dans lesquels il s'efforçait dès lors de calmer les alarmes des planteurs et de leur persuader qu'ils n'avaient rien à craindre de son parti. Quelle fut la situation des planteurs lorsque les locofocos furent arrivés au pouvoir, nous l'avons déjà vu. Les planteurs auront-ils aujourd'hui dans les prédictions de ces publications exhumées, plus de confiance qu'elles n'en obtinrent à l'époque où elles furent écrites? Pour notre part, il nous semble que l'évocation de ces prophéties n'est pas une habileté pour M. Slidell; car elles ont été singulièrement compromises par les événemens qui les ont suivies. Faute de mieux, on a reproduit ces documens, comme si l'histoire ne venait pas leur donner le démenti le plus formel, le plus énergique; comme si elle ne prononçait pas leur condamnation, et ne leur ôtait pas toute espèce de crédit aux yeux de la génération actuelle.

Le *Courrier* compte sur ces ajournemens, [illegible] l'emphase de ses circonstances pour donner [illegible] sur la conséquence [illegible] de M. Dawson dans la question du Tarif et y [illegible]. Le Tarif [illegible] poussant le Tarif tout insuffisant qu'il est. C'est ce *le plus important devoir d'un représentant de la Louisiane*. On aura beau prétendre que la protection *de la masse entière des consommateurs*, [illegible] *avant la protection* [illegible] on n'arrivera jamais à justifier un pareil vote. Le nuage entière des consommateurs n'était exposé qu'à un léger inconvénient, celui de payer momentanément quelques articles un peu trop cher, la Louisiane au contraire, jouit l'existence entière d'une de ses principales industries. On avouera qu'en pareil cas, c'est un singulier exemple patriotisme que de préférer ce que le Courrier appelle l'intérêt général à l'intégrité d'une des plus importantes industries de la Louisiane. Pour notre part, nous ne pouvons nous expliquer le vote de M. Dawson que par l'influence des idées du parti auquel il appartient. Nous ne serons pas les seuls à voir de cette façon.

La police de la seconde Municipalité a arrêté hier à la requête de M. St. Martin, le nègre nommé Dick, accusé d'avoir volé trois ou quatre cents piastres en billets de banque, au bureau de la Compagnie d'Assurance d'Orléans. Un nègre libre nommé François, accusé d'avoir participé à ce vol, a été également mis en état d'arrestation.

L'officier de police Evans, de la seconde Municipalité, est parti hier pour Jefferson city (Missouri) accompagnant deux prisonniers qui se sont dernièrement échappés du pénitentiaire de Jefferson et qui ont été repris ici.

La *Patriote de Lafourche*, regarde l'élection de Ed. D. White, comme tout-à-fait certaine.

Le navire *Norfolk*, capt. Snow, expédié de la Nouvelle-Orléans pour le Havre, est entré en détresse à Boston le 6 juin, ayant une voie d'eau qui nécessitait 300 coups de pompe par heure. L'équipage et les passagers s'étant opposés à ce que le navire continuât sa route, le capitaine le dirigea alors sur le premier port. Ce navire avait à bord 2129 balles coton, cuirs, plomb et riz.

M. Tyler a quitté Washington le 8 courant, pour aller faire un voyage dans le Nord.

EVASION D'ESCLAVES.—Vingt esclaves marrons ont passé, il y a quelque temps par Cleveland, se rendant dans le Canada. Quinze d'entre eux appartenaient à une plantation de la Virginie: leur maître arriva trois jours après leur passage.

CONNECTICUT.—La compagnie hiver d'assurance de Hartford, a annoncé un dividende semestriel de 25 pour cent par action, payable à présentation.

VOL DE LA MALLE.—Le sac de la malle entre Troy et Buffalo, a été ouvert et volé, il y a quelques jours, dans le bureau de la poste de Rochester.

YUCATAN

La goëlette Doves, arrivée hier de Sisal, d'où elle est partie le 10 du courant nous apporte seulement cette nouvelle: que le traité de paix entre le Yucatan et le Mexique n'a pas encore été ratifié. Il le sera certainement sous peu.

LA HAVANE

La goëlette *Hale*, capitaine Miller, arrivée hier de la Havane, nous a apporté nos liasses de journaux jusqu'au 8 de ce mois. Ces journaux ne contiennent rien d'intéressant en ce qui regarde l'île de Cuba, mais ils renferment des nouvelles du Mexique de quelques jours plus récentes que celles que nous avons dernièrement données.

Le *Diario Industrial* du 3 contient une proclamation datée de Mexico, le 20, mai et adressée par Tornel, ministre de la guerre, au gouverneur de la province de [illegible], informant ce fonctionnaire que le [illegible] connaissance de séditions et de [illegible] qui devaient éclater [illegible] du département s'étendant jusqu'à [illegible]

[illegible] le charge le gouverneur de Yucatan d'employer la plus grande vigilance pour découvrir les auteurs de cette conspiration et les punir sur le champ avec la plus rigoureuse sévérité. Elle contient en outre que le gouvernement général n'épargnera rien de son côté pour arrêter la sédition et conserver la paix à la nation.

La presse mexicaine ne tarit point sur les victoires [illegible] remportées par Ampudia et les escarmouches [illegible] dans le Yucatan.

Une grande anxiété régnait dans la ville de Mexico, le 16 du courant. On craignait une rupture [illegible] de Pupo Catajell. Le thermomètre est monté de plusieurs degrés et la chaleur était [illegible].

Plusieurs mines de cuivre ont été découvertes dans le département de Jalisco.

Les journaux confirment la nouvelle du vol fait au chargé de dépêches envoyé à Santa Anna par le général Ampudia et les Yucatèques à l'effet de prendre des arrangemens pour un traité de paix. [illegible] l'inquiétude trouvait le chargé de dépêches à cette place près de Puebla.

Une communication du général Reyes, gouverneur de Puebla annonce qu'il a été attaqué par une bande [illegible] mais qu'à l'aide de secours qui [illegible] d'autres places, il est [illegible].

[illegible] On trouve dans le *Morning Advertiser* [illegible] détails fort intéressans sur Manille.

[illegible] de Manille, comme il convient [illegible] l'intention de nos voisins les Français [illegible] à y faire des affaires, [illegible]. Un rapport a été [illegible], il énumère les [illegible] de peut servir ainsi de guide à nos [illegible], ou l'entrepôt de l'Angleterre et [illegible], dans leurs transactions avec l'Inde et [illegible] commerce [illegible] dans d'autres parties du [illegible] avec la Chine en a été la cause, [illegible] de Manille, qu'en 1841, les prix [illegible] que ses relations avec [illegible] ses transactions avec l'Amérique [illegible] les articles de consommation [illegible] trouvaient des débouchés faciles. Ainsi les gros tissus de coton bleu pour les classes ouvrières les farines, le biscuit, le jambon, les fromages y arrivaient en abondance. Il est vrai que beaucoup de vaisseaux se ravitaillaient à Manille. Les principales exportations de l'île consistent en abaca, sorte de chanvre, sucre et indigo. Ce sont les vaisseaux américains dont le frêt est à bon marché qui font la majeure partie des transports dans les îles de la Polynésie et de la Chine.

CORRESPONDANCE PARISIENNE.
Paris, 15 mai 1843.

Le dernier jour d'avril a vu se terminer au Palais Royal la vente organisée par les soins de la reine pour les victimes de la Pointe-à-Pitre. Nous savons de source certaine que le total des sommes encaissées s'est élevé à plus de cent mille francs.

Tous nos grands artistes et tous nos grands industriels avaient envoyé des dessins, des tableaux, des objets de prix et de curiosité. Mille bagatelles, encadrées dans de magnifiques étalages, empruntaient à [illegible] une valeur inaccoutumée.

[illegible] ces fleurs? demande un chaland— De [illegible] fleurs de Constantin (le fameux faiseur) [illegible] dit l'acheteur qui a mal entendu [illegible] vous paierez le port, dit la spirituelle [illegible] fleurs de Constantin sont payées [illegible]

Une jeune et spirituelle vendeuse avait eu l'heureux [illegible] de placer, au premier rang de son étalage, une [illegible] mécanique dont l'éternelle cantilène désespérait ses voisines. Une d'elles, avisant un de ces Crésus de la banque condamnés par état à une générosité, quand ils n'y sont pas enclins par nature: "M. [illegible] dit-elle, vous entendez cette musique!— [illegible] atroce.—Eh bien! depuis quatre heures, elle [illegible]. Rendez-nous le service de l'acheter à tout prix." La musique fut achetée et le supplice cessa. Quelques instans après, une autre lui succédait, de guerre lasse, elle était achetée et remplacée à son tour. L'affaire fut excellente.

Ailleurs, un riche banquier, célèbre par son goût éclairé pour les arts, son opulence européenne et sa libéralité sans faste, avait acheté un objet coté vingt-cinq francs. Il remet deux pièces d'or, et sans doute, il s'attendait à recevoir le surplus. "Oh! monsieur le baron, lui dit la vendeuse, je n'oserais jamais vous rendre quinze francs."

Il est une foule d'actions honorables qui mériteraient d'être racontées. Nous nous contenterons de citer le fait suivant: Un soldat s'approche humblement de la boutique tenue par Mme. la comtesse de C***, en disant, d'une voix timide, "qu'il n'avait pas beaucoup donné pour les victimes de la Guadeloupe, et qu'il venait apporter son offrande." Disant cela, il avisa un petit sachet qui était coté trois francs. Il le prend, puis le remet aussitôt sur l'étalage, montant d'un air à la fois triste et confus: "Oh! Madame, c'est un peu trop cher pour moi."—"Mais vous n'avez pas de [illegible]," dit Mme. de C***, ému, cet objet ne [illegible]," et elle arrache l'étiquette. Le soldat saisit avec empressement du sachet, en s'écriant: "Quel bonheur! je puis en donner quatre!" Et il se retire content. Il s'y payé sa dette à la Guadeloupe.

Par la vente de sa *Lucrèce*, M. Ponsard, est le lion le plus en vogue dans ce moment; la presse s'occupe continuellement de lui et l'Académie elle même songe à ce jeune écrivain. Il existe un prix de dix mille francs que l'Académie Française doit décerner à la meilleure tragédie, la plus propre à exercer une heureuse influence morale sur l'esprit public. L'Académie [illegible] d'oublier depuis longtemps [illegible], M. Cousin a formellement proposé [illegible] dernière séance, de le décerner à M. Ponsard. Cette proposition, favorablement accueillie [illegible], en vertu d'un article du règlement, [illegible] jours de l'année 1844. On trouvera [illegible] que M. Victor Hugo adhérera [illegible] grâce à cette proposition, deux auteurs [illegible] de l'Académie, auteurs de tragédies, [illegible] à réclamer et à demander si la [illegible] plus digne que certaines autres de [illegible] de rappeler le souvenir.

[illegible] et les non-Ponsardistes forment [illegible] que ces antagonistes plus actives, [illegible] dans la patrie de Ponsard [illegible] de la paix à fait [illegible] M. Ponsard [illegible]

[illegible] ses passions [illegible] de la gloire [illegible] encore [illegible] enthousiasme, [illegible] pour un poste son concitoyen, leur concitoyen à leur tour, pour l'Ichat (de [illegible])

Pichat qui était Viennois comme M. Ponsard, fut célèbre de son temps, célèbre comme M. Ponsard l'est aujourd'hui. Sa tragédie de *Léonidas* fut jouée, il y a quinze ou vingt ans, par Talma et Mlle. Duchesnois, comme Lucrèce a été représentée, il y a quinze jours par Bocage et Mme Dorval.

Pichat est mort oublié dans son triomphe; c'est une leçon qui ne doit pas être perdue pour son jeune concitoyen.

Il paraît du reste que M. Ponsard est parmi nous le plus malheureux des poètes. Simple et modeste, accoutumé au goût de l'étude et du travail, la vie bruyante et fiévreuse de la capitale ne lui convient pas, il était mieux à son aise, au sein de sa famille, du triomphe qu'il vient de remporter. On ne saurait croire à combien de [illegible] il lui a fallu échapper depuis que son ouvrage a fixé l'attention publique. Tout [illegible] disposé à se servir de lui dans leurs [illegible] particuliers, qu'il a dû s'isoler au milieu du [illegible] que sa présence seule suffisait pour exciter. Dans quelques jours, M. Ponsard retournera dans la ville [illegible], sa mère, mais bien décidé, à mériter par de nouveaux travaux les suffrages des hommes consciencieux et honorables dont il a fait la connaissance depuis son arrivée à Paris. C'est là une noble et bonne résolution.

Les inaugurations de chemin de fer ont joué un grand rôle dans les premiers jours du mois, vous en avez vu par les journaux d'innombrables récits [illegible] je n'ai pas envie de vous en donner une seconde édition. C'a été presque une révolution, jugez-en, c'est Jules Janin qui a écrit le *Premier-Paris des Débats* le lendemain du voyage à Rouen. Ces grandes [illegible], habituées au style sévère des sciences, ont dû être bien étonnées de se voir remplies par le style pimpant et folâtre du feuilletoniste. Du reste, chemin de fer ou vaudeville, c'est toujours le même. [illegible] moins, rien de plus. Le bénéfice le plus clair de l'inauguration est revenu aux auberges, à Orléans par exemple le moindre repas se payait [illegible] francs et jusqu'à six francs dans quelques hôtels [illegible] le double ou le triple du prix ordinaire.

Pendant que Paris était en fête, Bruxelles était dans la [illegible] de chemins de fer. La contre partie de l'accident du chemin de Versailles, moins le nombre des victimes, avait lieu sur la route de Bruxelles à Liége. Un épisode de cette catastrophe présente un exemple de courage civique qui a vraiment quelque chose de touchant. Un cultivateur des environs de Waremme, qui revenait de Liége, eut les deux jambes [illegible]. Le voyant s'abattre très tranquillement [illegible] sur le bord du talus du rail way, on le [illegible] plus de grave accident qu'il venait d'éprouver [illegible] les personnes occupées au pansement [illegible] approchées pour lui donner les premiers soins que réclamait son état, le stoïque campagnard les engagea instamment et à plusieurs reprises à terminer avec les autres victimes avant que de s'occuper de sa double fracture.

Les chemins de fer empêcheront peut être les navires de poste de faire leurs affaires; mais ils n'empêchent pas encore les courses de chevaux et le sport fait chaque jour en France les progrès les plus rapides. Les courses de la société d'encouragement qui ont occupé trois journées, le dernier dimanche d'avril le premier jeudi et le second dimanche de mai, ont eu les plus brillantes. Une foule immense s'était réunie pour l'ouverture de ces fêtes. Des voitures, des cavaliers envahissaient le Champ de Mars. Les [illegible] auraient fait honneur aux courses de leurs plus [illegible] toilettes, de leurs plus riants visages [illegible] élégante parlait la langue du *sportsman* [illegible] désespérante. Le second jour fut [illegible] plus éclatant: on n'a manqué à la fête. Les gens appartenant à la bourse, à la cour, à la [illegible], à leur ménage, au parlement, au retour de [illegible] se sont faits les [illegible] les ladies, et absence de chevaux; ces [illegible] sont pas écloses. Rarement le Champ [illegible] plus splendidement orné d'équipages, [illegible] luxe plus [illegible] et de figures [illegible]. [illegible] galop, et les chevaux et les chevaux [illegible] de la vapeur [illegible] le jeudi et à [illegible] du pareil sur [illegible]

La journée a été terminée par une course de six jockeys, et un prix d'un [illegible] à l'honneur [illegible] au profit du [illegible]. Toutes les bourses s'ouvrirent, une pluie d'or et d'argent est tombée dans un chapeau tricorne; si bien que Verne, [illegible] 223 fr., le second 100; et les quatre autres 20 fr. chacun. Cook, le célèbre [illegible] d'Angleterre, a pris part à cette course [illegible]

La course de haies qui avait un grand succès à [illegible] journée, en a eu un plus encore à la dernière. [illegible] vainqueur [illegible] avait été engagé contre trois chevaux [illegible] *Frances Partridge*, Cat[illegible] et *Tiger*. Ce dernier surtout réunissait tous les suffrages en sa faveur pour [illegible] de ses [illegible] et les paris étaient pour lui. *Pantalon* l'avait emporté la première fois par la fatigue avec laquelle il [illegible]; dans cette nouvelle épreuve il [illegible] tête et même la course à [illegible]. Il comptait [illegible] quelque accident, [illegible] haies franchies à un cas grand [illegible] pourrait bien perdre l'un de ses adversaires [illegible]. *Pantalon* est bien toujours [illegible] qui saute si bien. Son stratagème était [illegible] ne lui réussit pas. *Cottonian* et *Tiger* [illegible] ne tombent pas. La seule *Frances P.* [illegible] son jockey par terre, et, libre, elle [illegible] la course; elle partait par rivaux; elle [illegible] que *Ecott* reprit [illegible] la reine. *Tiger* tombé, *Cottonian* [illegible] *Pantalon* dernier atteignit le but au bruit des applaudissements [illegible].

Pour cette année les courses de Paris ont vécu. [illegible] plus splendides et plus riches [illegible] de Chantilly. Il faut citer les [illegible] de la brigade hippique de Chantilly, à donner [illegible] singulier défi que vient de lui adresser un avocat de Londres par l'organe d'un journal de cette ville. Cet avocat, M. B. M., offre de parier dix mille francs contre tout cheveux [illegible] de chevaux de course au choix du [illegible] dans une course au clocher, [illegible] [illegible] de Paris à St Jumen les [illegible] devancera une [illegible]. M. B. M. met pour condition [illegible] que le cheval devra suivre [illegible] tant que celle-ci aura [illegible] course aura lieu le 31 mai prochain, époque des courses de Téronne.

Aux courses de chevaux, nous allons sans doute voir s'adjoindre les combats de coqs.—Dernièrement, un de nos sportsmen les plus distingués, M. S***, a voulu essayer de ce plaisir si cher aux Anglais. Il a métamorphosé le jardin de son hôtel en un vaste cockpit, et convoqué à ce spectacle plus bizarre qu'attrayant. Ses coqs étaient engagés contre ceux du comte N***. Avant le combat on était admis à visiter les champions: on s'informait de leur poids, de leur âge, de leur vigueur, de leurs états de service et des noms de leurs entraîneurs. Les paris s'organisaient ensuite avec réserve et défiance, franchement il s'en [illegible] plus de verres de vin de Madère et plus de [illegible] de billets de 500 f. La toilette des combattans commença. On les sortit de leurs cages, des [illegible] leur furent attachés aux ergots avec des bandelettes, puis après les avoir excités du geste et de la voix, on les lâcha l'un contre l'autre.

Quelle fureur! quelle rage! ils s'approchent, leurs yeux brillent! leurs ailes battent avec violence, [illegible]. Au milieu d'un silence de mort les coups de bec se font retentissants; parfois les éperons se choquent, plus souvent ils font de larges blessures; le sang coule, c'est un affreux spectacle! Mais le combat est fini. Le comte N*** a perdu son champion est étendu par terre sans mouvement et sans vie.

Les duels de coqs auront de la peine à se naturaliser chez nous; à peine si les grotesques tribulations de l'âne domicilié jadis à la barrière du Combat attiraient assez de garçons bouchers pour composer un maigre parterre. Jamais rages de tigres, férocités de hyènes n'approchent de l'acharnement des coqs. Depuis que nous avons vu des coqs se déprécier de si bonne grâce, il nous semble que, n'importe leur origine gauloise, on eût pu choisir, pour surmonter nos drapeaux, de emblèmes moins féroces.

Quelques jours après ce tournoi, un bon sportsman du jockey-club recevait de New-Market une caisse anonyme. Grande fut sa surprise, il ne se connaissait ni amis ni ami à New-Market. Que pouvait contenir cette caisse? Des parfums d'Arabie, du [illegible] de Windsor, ils sont découverts. Enfin la caisse fut ouverte. Elle contenait des coqs de combat encore [illegible] d'oeufs. Le cadeau venait évidemment d'un sportsman, qui n'a pas cru pouvoir donner des [illegible] français un hommage plus agréable.

[illegible] hier matin, à sept heures et demie, Mme. JO[illegible] épouse de [illegible] Bicsman, à l'âge de 28 [illegible] amis et connaissances de la famille ainsi que ceux [illegible] sont invités à assister à ses funérailles qui auront lieu ce matin, 16 juin, à dix heures. Le convoi partira de la demeure de [illegible], encoignure des rues Champs Elysées et Bons Enfans.
16 juin

SALSEPAREILLE DE SANDS.

Le nombre de maladies qui ont été guéries par cette inappréciable préparation est un exemple dans l'histoire de la médecine. Des milliers de personnes ont recouvré la santé en faisant usage de ce remède, et cependant elles avaient employé tous ceux [illegible] leur [illegible] en leur possession, ainsi que le [illegible] les différens curatifs publiés en abondance. [illegible] Salsepareille a été entièrement approuvée par plusieurs médecins de cette ville et d'autres cités, et le meilleur [illegible] bonne réputation [illegible] dans le public, la [illegible]. Les maladies provenant de l'impureté du sang, de la corruption des humeurs, telles que scrofules, écrouelles, ulcères, [illegible], les affections chroniques, inflammations à la gorge, [illegible] des os, rhumatisme, [illegible] des femmes, débilité générale [illegible] de la constitution [illegible] et autres maladies sont [illegible] pour [illegible] détails, voir les divers avis dans ce journal et autres.

[illegible] préparé et vendu en gros et en détail, et pour l'exportation, par A. B. Sands & Co., droguistes chimistes, bâtiment en granit, 273, encoignure Broadway et Chambers street, New York.

[illegible] en gros, en détail et pour l'exportation, à leur bureau [illegible], rue St. Charles, No 11, Nouvelle Orléans.

Vendue aussi par A. Olivar et Co. 66, rue de Chartres, [illegible] No. 60, rue du Canal, par Dubilier, [illegible] autres marchands et droguistes des Etats-Unis.
Prix, $1 par bouteille,—6 bouteilles pour $5.
Nota—Demandez la salsepareille de Sands et non pas d'autres.
13 juin

CANDIDATS.

CANDIDAT.
Pour Shérif de la Paroisse Jefferson,
F. FAUSTIN FORTIER.

PORC—100 barils à l'inspection, à vendre par
20 mai C. DOANE & Co.